

Les autres avantages de La Mutuelle Santé de Bagnolet

Assistance à domicile

En cas d'hospitalisation suite à une maladie (AVC, myopathie, sclérose en plaques, etc.), une aide particulière vous sera proposée.

Téléconsultation médicale

Accédez 24h/24 et 7j/7 à un médecin généraliste ou spécialiste par téléphone ou via l'application, sans rendez-vous.

Des services en ligne avec l'espace adhérent

- suivre vos remboursements en temps réel
- télécharger votre carte de tiers payant
- trouver votre professionnel de santé
- prendre rendez-vous en visio
- participer aux ateliers de prévention

Un accompagnement pour les personnes éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

La Mutuelle Santé de Bagnolet accompagne les personnes éligibles à la CSS (ex CMU) afin qu'elles puissent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des cotisations. Selon vos ressources, la mutuelle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Le montant du plafond de ressources ouvrant droit à la CSS est fixé à 12 921 € par an pour une personne seule.

VOS CONTACTS DÉDIÉS :

Fabien Maviel et Vincent Jarry

 **01 48 57 93 75**

@ **bagnolet@mutuelle-familiale.fr**

Pour toute étude de votre situation :

composez ce numéro de téléphone ou envoyez un e-mail, avec **vos nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone** pour être rappelé.



EN AGENCE

**Centre commercial
Croix-de-Chavaux
93100 Montreuil**

 **122** arrêt Croix-de-Chavaux

Le lundi de **9h à 12h** et de **13h à 17h**

Du mardi au vendredi de **9h à 18h**

Le samedi de **9h à 12h**



Des permanences uniquement accessibles sur rendez-vous seront organisées à Bagnolet

Plus d'infos sur **www.ville-bagnolet.fr**
ou flashez ce **QR code** :



 **Mutuelle Familiale**
ma complémentaire de vie®

Mutuelle régie par le livre II
du Code la mutualité.
SIREN n°784 442 915



Mon bouclier Santé de proximité

Renseignements au **01 48 57 93 75**

VILLE-BAGNOLET.FR



Pourquoi souscrire à La Mutuelle Santé de Bagnolet ?

L'Assurance maladie ne rembourse qu'une partie de vos dépenses de santé. Pour couvrir les frais qui restent à votre charge, vous devez adhérer à une mutuelle.

L'accès aux soins des Bagnoletais est un enjeu majeur et constitue une priorité de la municipalité.

C'est pourquoi la Ville de Bagnolet propose La Mutuelle Santé de Bagnolet, un service de La Mutuelle Familiale.

1 Un tarif d'adhésion avantageux

Les adhérents profitent d'une couverture à un prix préférentiel grâce à un contrat de groupe négocié par la Ville moins cher qu'un contrat souscrit à titre individuel avec un même niveau de prise en charge.

2 Un budget préservé

Pas d'avance de frais grâce au tiers payant auprès de 170 000 professionnels de santé conventionnés.

Le remboursement des médicaments à vignette orange est inclus dans toutes les garanties.

Des remboursements adaptés à vos besoins en optique, dentaire et audiologie.

3 Un contact direct

Avec La Mutuelle Santé de Bagnolet, des conseillers locaux sont à la disposition des adhérents pour les aider dans leurs démarches.

Quels sont les tarifs ?

La Mutuelle Santé de Bagnolet vous propose 4 niveaux de garanties.

Les tarifs dépendent du niveau de garantie, de la composition du foyer et de l'âge. Votre niveau de garantie est à choisir en fonction de vos besoins.

Voici quelques exemples de tarification de garantie de niveau 1 en 2023 :

Ludovic, 18 ans, étudiant : **18,39 € / mois**

Myriam, 30 ans, artisanne : **22,06 € / mois**

Kevin, 40 ans, auto-entrepreneur : **31,43 € / mois**

Yasmine, 47 ans, famille monoparentale, sans activité, 3 enfants mineurs : **65,40 € / mois**

Louise et Marc, 50 et 55 ans, demandeurs d'emploi, 2 enfants mineurs : **109,54 € / mois***

Mohammed et Marie, 60 et 55 ans, intermittents du spectacle : **91,53 € / mois***

Pierre et Lucienne, 70 ans, mariés, retraités : **106,14 € / mois***

Boubacar, 85 ans, retraité : **59,29 € / mois**

* Les tarifs mentionnés s'appliquent pour l'ensemble du foyer.

Comment bénéficier du zéro reste à charge ?

Avec l'offre 100 % Santé uniquement accessible aux adhérents d'une mutuelle, vous bénéficiez de soins et d'un large choix d'équipements **en dentaire, optique et audiologie, pris en charge à 100 %.**



COURONNE CÉRAMO-CÉRAMIQUE SUR UNE CANINE (hors zircone)
Honoraires maximum : 500 €
Reste à charge : 0 €



LUNETTES ET VERRES DE CONTACT DU PANIER 100 % SANTÉ

POUR LES MONTURES
Montant de l'équipement : 30 €
Reste à charge : 0 €

POUR LES VERRES
Montant de l'équipement : entre 32,50 € et 170 € selon la correction
Reste à charge : 0 €



AIDE AUDITIVE (1 APPAREIL) DU PANIER 100 % SANTÉ
Montant de l'équipement : 900 €
Reste à charge : 0 €

La prévention au cœur de votre mutuelle

Préservez votre capital santé aux différentes étapes de votre vie en restant connecté aux services proposés par l'équipe prévention : des programmes d'actions de prévention multithématiques animés par des experts (diététicienne, sophrologue, éducateur sportif, professeur de Qi gong, éco-infirmier, etc.) organisés en visioconférence ou en présentiel.